

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 12/09/2024**

Date de la convocation : 03/09/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le douze septembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16	Présents : Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérangère DETOLSAN, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Elodie BOISSONNADE représentée par Catherine COMBES, Françoise GAU représentée par Valérie SEGUIER Absents ou excusés : Pauline VIVIES
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2024_056**Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité**

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1,

Monsieur le Maire expose la nécessité de conclure un contrat un contrat pour un agent d'entretien en charge de l'entretien de l'Ecole privée Saint Joseph essentiellement et capable d'effectuer des remplacements à l'école publique et aux chalets de la Bessière, pour de l'entretien également,

Le contrat nécessaire est d'une durée hebdomadaire de 3,5 heures lissées sur l'année scolaire et incluant la possibilité d'effectuer des heures complémentaires aux besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 01/10/2024 au 13/07/2025 inclus,

INDIQUE que cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien à raison de 3,5 heures hebdomadaires lissées,

PRECISE que l'agent sera rémunéré en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement. En tant qu'agent contractuel de la fonction publique territoriale, il bénéficiera des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 12 septembre 2024,

La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER

Le Maire,



François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.